La Lettre de l'ADEC

Association de défense de l'école catholique

N°45 - Avril 2025

L'aumône : sa nécessité et son utilité

L'exercice de la pénitence n'est qu'en partie derrière nous avec l'entrée dans le temps pascal, qui suit la sainte Quarantaine. Car si le *jeûne* cède le pas à la joie de la Résurrection de notre Sauveur, perdurent quant à eux les deux autres actes de la vertu de pénitence, que sont la *prière* et l'*aumône*.

On distingue l'aumône spirituelle, qui vise à soulager les misères spirituelles comme l'éducation ou l'instruction, et l'aumône temporelle, destinée à remédier aux nécessités temporelles, c'est-à-dire vivre et faire vivre les siens.

C'est directement du grand commandement chrétien que découle le précepte de l'aumône : « *Vous aimerez votre prochain comme vous-même* ». Ce qui veut dire : vous ferez aux autres le bien que vous voudriez que l'on vous fasse à vous-même. L'on n'aime pas, en effet, si l'on ne fait pas de bien à ceux que l'on prétend aimer. Or le premier bien est de secourir dans les nécessités. Et s'il est vrai que nous devons aimer le prochain comme nous-même, il faut donc employer, pour le tirer d'une nécessité extrême, ce que nous devons employer pour en sortir nous-même.

« *Celui qui, possédant les biens de ce monde, voit son frère dans la nécessité et lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu serait-il en lui ?* », interroge l'évangéliste de la Charité (I Jn III, 17). D'ailleurs, Notre-Seigneur a prévenu qu'Il s'identifie avec le pauvre ou le nécessiteux, en avertissant que ce qu'on a refusé à celui-ci, c'est à Lui-même qu'on le refuse. Et alors son jugement final sera terrible et sans appel : « *Éloignez-vous de moi maudits et allez au feu éternel qui a été préparé au démon et à ses suppôts. Car J'ai eu faim et vous ne M'avez point donné à manger, J'ai eu soif et vous ne M'avez point donné à boire (…).* » (Matth. XXV, 41-46)

Les Pères de l'Église apportent un éclairage très instructif pour justifier l'obligation de l'aumône : **celui qui possède quelque richesse, si petite soit-elle, n'en est que le dépositaire en vue de la distribuer aux nécessiteux**. En effet, « *comment votre argent vous ap-*

partiendrait-il, si votre âme ne vous appartient pas ? », interroge saint Jean Chrysostome, qui poursuit : « *Ce que vous possédez est-il votre bien ? non, c'est le bien des pauvres qui vous est confié ; que vous l'ayez acquis par des travaux honnêtes, ou que vous l'ayez reçu de votre père par héritage, peu importe.* »

Saint Ambroise renchérit : « *Tu ne donnes pas au pauvre ce qui est à toi mais tu lui rends ce qui lui appartient.* » Et de justifier : « *Nul homme ne peut appeler siens les biens qu'il possède. Vous parlez de vos biens. Quels sont-ils ? Seraient-ce ceux que vous avez apportés au monde ? mais vous y êtes entré nu ! Sont-ce ceux que vous avez actuellement ? mais, s'ils vous appartenaient réellement, pourquoi la mort vous les ravirait-elle ?* »

Saint Augustin est même accusateur avec cette affirmation lapidaire à graver dans notre mémoire : « *Le superflu du riche est le nécessaire du pauvre : aussi* ***posséder le superflu c'est retenir le bien d'autrui***. » Et pour la méditer mieux, lisons l'explicitation de saint Basile : « *Le pain qui te reste en superflu appartient au pauvre ; le vêtement que tu gardes inutile dans ta chambre appartient à ceux qui sont nus ; ces chaussures que tu laisses moisir appartiennent aux malheureux qui sont pieds nus ; l'argent qui ne sert pas appartient aux besogneux.* »

Si le devoir de l'aumône et sa gravité sont clairs et hors conteste, il faut cependant reconnaître que son application est souvent difficile à estimer. C'est pourquoi la considération par chacun des biens possédés qui ne lui sont pas absolument indispensables aidera à déterminer de manière individuelle le montant de son aumône.

Quant à la nécessité du prochain dont nous nous faisons l'écho, elle n'est autre que l'éducation catholique à laquelle a droit tout baptisé selon l'enseignement constant du Magistère de l'Église, ainsi récapitulé par le Pape Pie XI (*Divini illius Magistri*, 31/12/1929) : « *La fréquentation des écoles non catholiques, ou neutres ou mixtes (celles à savoir qui s'ouvrent indifféremment aux catholiques et non-catholiques, sans distinction), doit être interdite aux enfants catholiques ; elle ne peut être tolérée qu'au jugement de l'Ordinaire, dans des circonstances bien déterminées de temps et de lieu et sous de spéciales garanties.* »

Chers bienfaiteurs, cet appel à soutenir les écoles catholiques par votre aumône est indispensable à la jeunesse ! Je laisse le mot de la fin à saint Jean Chrysostome tant pour vous exprimer notre reconnaissance que pour achever de vous convaincre : « *La véritable aumône consiste à* ***donner de manière à être heureux de donner****, et à se regarder plutôt comme recevant que comme faisant des largesses ; car c'est moins aux pauvres qu'à nous que nous rendons service, attendu que nous recevons plus que nous ne donnons.* »

Abbé de Villemagne

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Saint-Jean-Bosco, Marlieux (01)


Vue aérienne des bâtiments de l'école

L'École Saint-Jean-Bosco à Marlieux est une institution privée fondée en 1983 à Bourg-en-Bresse et installée à Marlieux depuis 1999.

Elle accueille des élèves de la maternelle à la terminale, avec un primaire mixte et un secondaire réservé aux garçons, avec possibilité d'internat.

L'enseignement proposé est complet, incluant le latin, l'anglais, l'allemand et l'espagnol. L'école met un fort accent sur l'éducation chrétienne, les humanités et les sciences tout en offrant diverses activités physiques, manuelles et artistiques, comme la réalisation d'un spectacle de fin d'année attirant plus de 700 personnes.

Devant l'accroissement constant de nos élèves et de nos fidèles, nous avons comme projet la construction d'une église.

École Saint-Joseph-des-Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)

Après la remise en état des dortoirs et la création d'une nouvelle salle de douches et d'un vestiaire pour les élèves, l'urgence est à l'aménagement d'un laboratoire de chimie, afin de répondre à une attente des inspecteurs de l'Éducation nationale.


La future bibliothèque des élèves

Par ailleurs, nous avons commencé la réfection d'une partie ancienne du bâtiment principal afin d'y installer une bibliothèque où les élèves pourront y lire au calme pendant les récréations.

Nous vous remercions pour vos dons qui nous aident à améliorer ces points qui ne sont pas sans importance.

École Sainte-Marie, Saint-Père-Marc-en-Poulet (35)

Après avoir essuyé, il y a trois ans, un refus de permis de construire d'une chapelle au motif que notre établissement était sur une zone littorale et agricole (donc inconstructible), les prières ont obtenu la révision de ce statut, désormais classé en zone « Activité Économique et Sociale » et par conséquent constructible à hauteur de 60 % de l'emprise au sol existante dans le nouveau PLU qui sera voté par la mairie en avril !


Un mobile home méconnaissable !

Notre architecte a donc produit les plans d'un ensemble de bâtiments intégrant la chapelle et permettant d'absorber la progression constante de nos effectifs.

Nous déposerons ainsi le nouveau permis de construire si tôt le nouveau PLU voté et nous comptons sur votre soutien spirituel et matériel !

École Saint-Michel - École professionnelle Philibert-Vrau, Montierchaume (36)

Les travaux de réfection des toitures sont achevés, apportant un air de jeunesse à notre établissement ! Et l'installation de panneaux photovoltaïques est prête à l'usage : on n-attend plus pour lancer la production que le raccordement au réseau Enedis. Les élèves ont suivi avec intérêt ou curiosité ces chantiers imposants.


Représentation de Cyrano, bien reconnaissable !



Dressage d'une assiette

Ils ont également brillé sur scène en jouant "Cyrano de Bergerac" pour la soirée de Noël. Leur performance a été saluée par tous, témoignant de leur talent et de leur passion pour les arts que nos cuisiniers ont su auparavant manifester en servant un prestigieux repas de Noël aux 300 convives.

Parallèlement, les élèves des autres formations de notre Ecole professionnelle renforcent leur esprit d'équipe et leur créativité à travers des projets enrichissants : confection de magnifiques bancs pour un lieu de culte, maçonnerie sur un nouvel atelier, installation de panneaux de basket, élagage et plantation d'une nouvelle haie de Photinias.

Il reste dans l'immédiat à terminer la réhabilitation d'un troisième bâtiment d'internat, restaurer l'autel en pierre qui sera placé cet été dans la chapelle et rénover les escaliers extérieurs qui desservent les classes.

École Saint-Martin, La Placelière Château-Thébaud (44)

Après douze années d'existence, les effectifs continuent de croître et les demandes affluent déjà nombreuses pour la rentrée prochaine : il faut donc reprendre les travaux sans tarder.

L'obtention du permis de construire début février a permis le lancement du chantier au printemps afin d'aménager 4 salles de classe supplémentaires, avec un bureau, un vestiaire et des sanitaires. Le budget de 600.000€ est en cours d'obtention : après Saint Joseph, nous comptons sur nos fidèles bienfaiteurs pour le parachever !


Sortie pédagogique au Vendée Globe

École L'Étoile-du-Matin, Éguelshardt (57)

À l'Étoile-du-Matin, les chantiers actuels consistent à rénover les dortoirs et les classes en changeant notamment les luminaires, ainsi que les sols par la pose d'un plancher. Ainsi, la classe de Seconde a été refaite à neuf lors des vacances de février.

Après un concert de Noël donné en la paroisse Sainte-Catherine de Bitche, les petits chanteurs de l'Étoile ont été particulièrement remarqués lors de la cérémonie anniversaire des 80 ans de la libération de Bitche le 16 mars dernier. Devant les élites politiques et militaires de la région, ainsi qu'une délégation venue des Etats-Unis, nos élèves ont chanté en l'honneur des morts et disparus de la guerre. C'est le cantique polyphonique « Voyez ô Notre-Dame » qui fut le plus remarqué par l'assistance nombreuse, mais également retenu par les médias locaux.

Le pays de Bitche attend désormais le concert public du 11 mai, dans lequel nos choristes accompagnés de deux chanteurs lyriques professionnels se produiront sur scène, empruntant leur répertoire à la chanson française.



Le parquet est posé

Le dernier dimanche de mars, l'école s'est déplacée à Ars-sur-Moselle. Après une messe solennelle en cette paroisse de la Fraternité Saint-Pie X, nous avons été accueillis au grand séminaire de Metz ; puis répartis en groupes, les élèves ont découvert les plus beaux quartiers historiques de la capitale de Lorraine, avant de converger vers la cathédrale, joyau architectural de la ville.

École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle, Camblain (62)

Dans les campagnes de l'Artois, les enfants ont passé l'hiver loin de l'agitation du monde. Pour autant, les activités n'ont pas manqué, rythmant la vie trépidante des camblinois : par exemple le concours de crèches, la journée des bienfaiteurs mais surtout la sortie à Paris le 13 février. A cette occasion, le Collège a visité les Invalides tandis qu'un député, ancien de l'École, ouvrait les portes de l'Assemblée nationale


Visite culturelle aux Invalides

au Lycée. Le soir, plus de 500 spectateurs assistaient à la comédie : *Le mystère de Camblain*.

Mais pour que nos élèves puissent continuer à vivre un rêve d'adolescent, il faut investir, rénover et innover. Un nouveau four a été acheté pour la cuisine, des fenêtres sont en fabrication pour remplacer des huisseries vieillissantes et frère Paul posera l'été prochain l'isolation par l'extérieur autour des salles de classe. Autant de projets qui ne se réalisent qu'avec l'aide de saint Joseph et de nos bienfaiteurs.

École Saint-Michel-Garicoïtz, Etcharry (64)

La réfection de la toiture du château est toujours à l'étude car le chantier se révèle fort complexe en raison de la hauteur des murs et de la pente des toits ! Un professionnel d'une grosse entreprise d'échafaudage nous a avoué que c'est la première fois qu'il travaille sur un projet semblable.

Malheureusement, les économies indispensables pour ce projet sont empêchées par l'augmentation du coût de la vie et les dépenses courantes. Depuis l'automne dernier, il a fallu remplacer du matériel de cuisine et de chaufferie, retravailler une partie du réseau de collecte des eaux pluviales, refaire certaines douches dans les dortoirs car les alimentations en eau ainsi que certains carrelages vieillissants occasionnaient des fuites.


Les joies de la neige en hiver

Si le domaine d'Etcharry offre un beau cadre pour l'éducation des garçons, il est indéniable qu'il nécessite un fort soutien pour être réhabilité !

École Saint-Bernard, Bailly (78)



Rendons grâces à Dieu, nous venons d'obtenir les autorisations administratives ! Les entreprises sont désormais à pied d'œuvre pour aménager et étendre les bâtiments de notre future école sur le site remarquable de Villepreux.

Nous sommes pressés d'accueillir dans ce beau cadre notre belle jeunesse catholique. Nos élèves vous remercient et prient pour vous.

Vous trouverez davantage de renseignements sur le site : www.ecolesaintbernard.fr



L'équipe d'architectes et de maîtres d'ouvrage



Modélisation de l'ensemble du futur domaine



Modélisation du bâtiment des maternelles

Oui, je soutiens l'ADEC et je fais un don

- par chèque bancaire à l'ordre de « ADEC »
11 rue Cluseret - 92280 Suresnes cedex

- par carte bancaire sur le site **www.laportelatine.org**

Paiement sécurisé

Impôt sur le revenu (impôt sur les sociétés) :
66 % du montant de votre don est déductible dans la limite de 20 % du revenu imposable (60% dans la limite de 20 000 euros ou de 5‰ du chiffre d'affaires lorsque ce dernier est plus élevé).

Don déductible de l'IFI ou don de titres (actions) : contacter le 01 45 06 10 68.
Le chapelet est récité dans les écoles aux intentions de tous les bienfaiteurs.

* * *

Vos coordonnées sont indispensables pour que nous puissions vous envoyer votre reçu fiscal et vous tenir informé de nos activités. Légalement, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à :
ADEC 11 rue Cluseret 92280 Suresnes cedex ou contact.rgpd@cluseret.fr